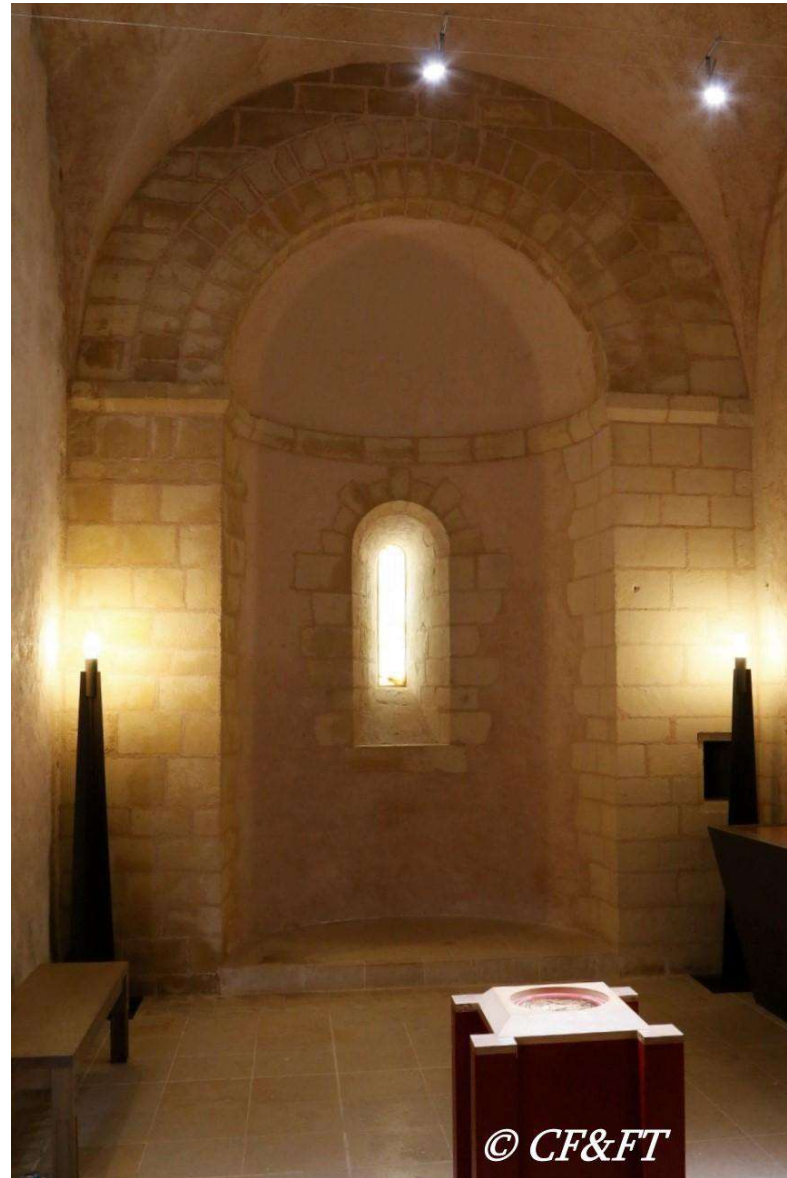


Définition Oratoire : (n.m.) Dans une demeure, une chapelle ou un bâtiment quelconque, petit espace réservé à une ou plusieurs personnes pour s'y livrer à la prière.

Dérivé du latin orare (prier). Le terme est utilisé dès le XIIe siècle sous la forme oratur : « Tut le plus del jur ert en un suen oratur. Dedenz une chambrete ù faiseit sun labeir. »

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site www.normannia.fr ; avec son aimable autorisation



© CF&FT